

**Réponses d'Hydro-Québec TransÉnergie à la
demande de renseignements de la Fédération
canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI)**

1 **Référence : tout le dossier**

2 **Préambule :** Les accords entre la nation Crie, Hydro-Québec et le
3 gouvernement du Québec

4 **Questions :**

5 1 Veuillez préciser quels sont les avantages pour Hydro-Québec
6 (entité intégrée) d'avoir signé ces traités et accords et pour les
7 autres acteurs, le cas échéant (à l'exception de la nation Crie).

8 **R1. Voir HQD-8, document 2.**

9 2 Veuillez préciser quels sont les avantages pour chacune des
10 divisions « stand alone » d'Hydro-Québec d'avoir signé ces traités
11 ou accords :

12 a. Hydro-Québec Distribution

13 b. TransÉnergie

14 c. Hydro-Québec Production

15 **R2. Hydro-Québec TransÉnergie se conforme à l'obligation qu'elle**
16 **a, en vertu de la Partie IV des Tarifs et conditions du service de**
17 **transport d'Hydro-Québec de répondre à une demande du**
18 **Distributeur d'alimenter une nouvelle charge en réseau.**

19 **Voir HQD-8, document 2 pour les points a) et c).**

20 3 Veuillez indiquer quel rôle a joué la présidence et l'administration de
21 Hydro-Québec Distribution dans la signature et les négociations
22 entourant ces traités.

23 **R3. Voir HQD-8, document 2.**

1 4 Veuillez préciser à quelle date le Distributeur a reçu la demande de
2 l'entreprise Hydro-Québec d'aller de l'avant avec ce projet. Veuillez
3 déposer toute pièce à l'appui de votre réponse (procès verbal, note
4 de service, etc.).

5 **R4. Voir HQD-8, document 2.**

6 5 Veuillez indiquer comment les négociations se sont déroulées entre
7 les différentes divisions d'Hydro-Québec quand au support du déficit
8 occasionné par cette nouvelle desserte. Veuillez préciser quelle a
9 été la position du Distributeur et comment le débat a été tranché.
10 Veuillez déposer toute pièce à l'appui de votre réponse (procès
11 verbal, note de service, etc.).

12 **R5. Voir HQD-8, document 2.**

13 6 Étant donné, au strict niveau des coûts, que le meilleur choix au
14 niveau des coûts est de continuer la desserte par des génératrices
15 plutôt que par une connexion au réseau de transport selon ce que
16 prévoit la preuve d'Hydro-Québec, veuillez expliquer comment le
17 Distributeur a cherché à se faire compenser par les autres divisions
18 d'Hydro-Québec, qui profiteront en tout ou partie des traités et
19 accords.

20 **R6. Voir HQD-8, document 2.**

21 7 Hydro-Québec entend-t-elle procéder de la même façon, notamment
22 par le biais d'une demande hybride (transporteur-distributeur), dans
23 le cadre d'éventuelles autres demandes de raccordement similaire ?

24 **R7. Voir HQD-8, document 2.**

25 8 Veuillez indiquer quelles ont été les représentations de Hydro-
26 Québec Distribution envers les autres divisions de l'entreprise pour
27 leur faire supporter tout ou partie du déficit du projet. Veuillez
28 déposer tout document à l'appui de la position que le Distributeur
29 offre dans sa preuve.

30 **R8. Voir HQD-8, document 2.**

1 9 Veuillez évaluer sur une période de 20 ans le coût que devrait
2 supporter le distributeur s'il avait continué à utiliser le réseau
3 autonome (centrale diesel).

4 **R9. Voir HQD-8, document 2.**

5 10 Quel est l'impact tarifaire de ce projet sur les consommateurs
6 d'électricité, notamment à l'égard de la clientèle commerciale. Y a-t-il
7 accroissement de l'interfinancement ?

8 **R10. Voir HQD-8, document 2.**

9 11 Hydro-Québec entend-t-elle faire assumer le coût de cette nouvelle
10 desserte par l'ensemble des consommateurs ou plutôt par son
11 actionnaire, le gouvernement du Québec ?

12 **R11. Voir HQD-8, document 2.**

13 12 Veuillez identifier le coût unitaire de la demande par consommateur
14 de manière distincte pour le transport et pour la distribution. De plus,
15 indiquer quel est le coût de revient par kilomètre (transport
16 seulement) et comparer avec le projet de la Toulnostouc.

17 **R12. Voir la pièce HQD-8, document 2 quant à la première partie de la**
18 **question portant sur le coût unitaire.**

19 **Le tableau ci-joint présente, pour les projets Waskaganish et**
20 **Toulnostouc, le coût unitaire de chacune des lignes aériennes**
21 **monoternes. Notons que le projet Waskaganish ne contient**
22 **aucune variante utilisant une ligne biterne.**

23 **Projet Waskaganish et projet Toulnostouc**
24 **Coût unitaire (k\$ constants 2000) / km des lignes aériennes monoternes**

| Projet Waskaganish | Projet de la Toulnostouc |
|----------------------------|-----------------------------|
| Pylônes acier 1-547 MCM | Pylônes acier 2-1354 MCM |
| 213 | 462 |

25

1 13 Tous les projets de raccordement de village isolé, sur l'ensemble du
2 territoire québécois, impliquant le transporteur et le distributeur
3 seront-ils traités comme ce dossier ? Expliquer votre réponse.

4 **R13. Voir HQD-8, document 2.**

5 14 À la pièce HQD-2, document 1, à la page 9 de 9, Hydro-Québec
6 indique que le fait d'alimenter ou de continuer à alimenter
7 Waskaganish au moyen d'une centrale thermique n'est pas
8 « envisageable » compte tenu des « obligations décrites plus haut ».
9 Hydro-Québec fait-elle référence à l'obligation de l'article 62 de la
10 Loi ? Si oui, quel lien y a-t-il entre la production thermique ou toute
11 autre source d'énergie avec cet article ? Commentez eu égard au
12 projet Trans-Canada (500 MW) de source thermique accordé par le
13 distributeur et qui servira à alimenter la charge québécoise.

14 **R14. Voir HQD-8, document 2.**